



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Éducation pour tous

Dixième réunion ministérielle d'examen des pays de l'E-9 Islamabad (Pakistan) – 27 et 28 novembre 2014

Déclaration conjointe des pays de l'E-9 sur l'éducation après 2015 (Déclaration d'Islamabad)

Préambule

Nous, participants à la Dixième réunion ministérielle d'examen des pays de l'E-9, organisée à Islamabad (Pakistan) les 27 et 28 novembre 2014, adoptons la présente Déclaration. Nous remercions sincèrement le Gouvernement du Pakistan d'avoir accueilli cette importante réunion.

Nous mesurons les progrès accomplis depuis 2000 et les défis qui demeurent dans les neuf pays pour atteindre les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), et avons réfléchi aux priorités et aux perspectives de chacun de nos pays en vue de poursuivre et de faire progresser davantage le développement de l'éducation au-delà de 2015. Nos délibérations se sont appuyées sur un examen minutieux des évaluations nationales de l'EPT 2015 des pays concernés, de l'Accord de Mascate adopté à l'issue de la Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (Mascate, Oman, 12-14 mai 2014) et du document final du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, et elles tiennent compte de la Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'éducation au développement durable, ainsi que de l'évolution du contexte mondial, qui façonne la coopération entre les pays de l'E-9.

Perspectives des pays de l'E-9 en ce qui concerne l'agenda pour l'éducation post-2015

1. Depuis la mise en place de l'Initiative E-9, en 1993, dans le but d'accroître les efforts nationaux pour assurer l'accès à une éducation de base de qualité dans les neuf pays en développement à forte population, où l'étendue des défis à relever était la plus grande, ces neuf pays ont accompli des progrès considérables vers la réalisation des objectifs de l'EPT. Si l'ampleur et l'étendue des progrès sont variables d'un pays de l'E-9 à l'autre, nous sommes conscients que les priorités de l'EPT ne sont pas atteintes dans chacun des pays, en termes de réalisation de l'égalité des droits à une éducation pertinente et de qualité pour tous. Parallèlement, les transformations sociales et économiques multiformes et l'évolution du paysage de la coopération internationale ont donné naissance à de nouveaux défis pour le développement de l'éducation. L'actuelle proposition d'objectif relatif à l'éducation du programme de développement durable pour l'après-2015 traduit bien ces défis, récurrents et émergents, du développement de l'éducation.
2. Nous approuvons pleinement les idées, les principes et les objectifs énoncés dans l'Accord de Mascate, notant que l'objectif primordial qui consiste à « *assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, d'ici à 2030* » traduit les aspirations de chacun de nos pays au développement de l'éducation nationale au-delà de 2015. Nous appelons de nos vœux la formulation d'objectifs qui répondent aux besoins, aux aspirations et aux contextes divers des pays de l'E-9. Nous nous engageons à renforcer la collaboration entre les pays de l'E-9 en vue d'assurer la mise

en œuvre et le suivi du Cadre d'action de l'agenda pour l'éducation post-2015, qui sera adopté lors du Forum mondial sur l'éducation (Incheon, République de Corée, 19-22 mai 2015).

3. Nous réaffirmons que l'éducation est un droit humain fondamental pour tous les enfants, les jeunes et les adultes, ainsi qu'une condition essentielle en vue d'un développement humain et social inclusif et durable. Nous réaffirmons également l'importance de l'éducation pour la promotion des droits humains, de l'égalité des genres et d'une citoyenneté responsable, dans un monde de plus en plus globalisé fondé sur les principes de respect de la vie, de la dignité humaine, de la diversité culturelle, de la justice sociale et de la solidarité internationale.

Domaines d'action prioritaires pour les pays de l'E-9

Compte tenu de la diversité des contextes des pays de l'E-9, les domaines d'action prioritaires énoncés ci-après constituent les défis communs auxquels ces pays sont confrontés pour répondre aux besoins d'apprentissage de sociétés caractérisées par une population nombreuse et un niveau important de diversité sociale et culturelle interne.

4. Assurer un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité

Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que tous les enfants, jeunes et adultes aient un accès égal à des possibilités d'apprentissage de qualité, à tous les niveaux d'enseignement, de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) à l'enseignement tertiaire et supérieur, dans les cadres tant formels que non formels. Nous sommes déterminés à lutter contre toutes les formes de marginalisation, mais aussi contre les disparités et inégalités d'accès à des possibilités d'apprentissage effectives et pertinentes.

5. Qualité de l'enseignement et de l'apprentissage

Nous sommes conscients que les actions prioritaires en faveur des pays de l'E-9 devraient se concentrer sur l'amélioration des capacités professionnelles et de la qualité du travail des enseignants et du personnel éducatif, en particulier les chefs d'établissement, et sur les politiques qui leur permettent de dispenser un enseignement efficace et de qualité. Nous nous engageons aussi à renforcer la formation initiale obligatoire des enseignants et les évaluations à grande échelle de l'apprentissage, et à élargir l'utilisation des TIC en vue d'améliorer les processus d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que les résultats de l'apprentissage.

6. Apprentissage tout au long de la vie pour tous

Nous reconnaissons la pertinence de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous, en tant que cadre primordial inspirant et façonnant la conception de l'apprentissage et l'organisation de sa mise en œuvre. Cela doit nécessairement être fondé sur un système de reconnaissance, de validation et d'évaluation de l'apprentissage, quelles que soient les voies que ce dernier emprunte (apprentissage formel ou non formel). En outre, nous nous engageons à élargir l'accès à l'enseignement obligatoire – selon la définition qu'en donne la législation nationale de chaque pays – pour tous les enfants, et à en améliorer la qualité.

Le nombre considérable d'enfants et de jeunes non scolarisés et d'adultes insuffisamment alphabétisés dans les pays de l'E-9 continue d'être un défi important. De plus, le fait que le nombre absolu d'adultes analphabètes augmente dans un certain nombre de pays suscite beaucoup de préoccupation. Nous sommes déterminés à accentuer nos efforts en vue de promouvoir des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation non formelle supervisés par les gouvernements et adaptés aux divers contextes et besoins locaux.

7. Compétences nécessaires au travail, à la citoyenneté et à la cohésion sociale

Compte tenu des évolutions socio-économiques et démographiques, et surtout des transformations que connaissent les marchés du travail, nous sommes résolus à améliorer les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dans les pays de l'E-9 afin que tous les apprenants puissent acquérir les compétences nécessaires à un travail décent et à la citoyenneté.

Tous les enfants, jeunes et adultes devraient aussi être dotés des compétences nécessaires pour leur permettre de mener leur propre vie, de participer de façon active et responsable à leur communauté, de s'ouvrir à la diversité, de vivre ensemble dans l'harmonie et le respect de l'environnement, et de contribuer à un développement pacifique et durable.

8. Gouvernance et gestion des systèmes éducatifs

Compte tenu de l'ampleur des systèmes éducatifs, de l'étendue des défis à relever et de la diversité des contextes des pays de l'E-9, la gouvernance et la gestion sont essentielles à une mise en œuvre efficace de l'éducation. Nous nous engageons à veiller à ce que des mécanismes adéquats et efficaces soient en place au service de la participation, de la transparence et de la responsabilité des parties prenantes à tous les niveaux du système éducatif. Nous reconnaissons en outre que déplacer efficacement la gestion et la responsabilité aux niveaux sous-nationaux ne va pas de soi, mais nécessite que l'on s'y intéresse, en particulier dans le cadre des grands systèmes éducatifs des pays de l'E-9.

Nous nous engageons à améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données, ainsi que l'efficacité du fonctionnement du système d'information de la gestion de l'éducation pour permettre la collecte et la diffusion en temps opportun de l'information à des fins de planification et de suivi des ressources, des processus et des résultats de l'éducation. Nous nous engageons en outre à renforcer les capacités des parties prenantes dans ces domaines.

9. Financement de l'éducation

L'éducation devrait être la principale priorité des financements publics. Si les gouvernements sont les premiers responsables d'un financement efficace, équitable et durable de l'éducation, des fonds peuvent aussi être mobilisés auprès d'autres sources et par le biais de mécanismes novateurs. Nous nous engageons à mettre en place les mécanismes nécessaires pour accroître et améliorer les résultats des financements publics de l'éducation, notamment la mobilisation de ressources d'origine publique et privée.

Nous recommandons vivement d'atteindre le point de référence international reconnu de 4 à 6 % du produit intérieur brut et/ou 20 % des dépenses publiques totales consacrées à l'éducation. Tout en soulignant qu'un financement public solide est un facteur primordial de succès, nous recommandons également aux partenaires du développement d'accroître et de mieux cibler l'aide à l'éducation, en particulier aux pays qui en ont le plus besoin. Nous demandons que les mécanismes internationaux de financement de l'éducation contribuent à la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation post-2015 en versant les fonds en fonction des besoins et des priorités des pays concernés.

Vers le Forum mondial sur l'éducation 2015

Nous invitons l'UNESCO, avec l'UNICEF et le soutien des autres organisations co-partenaires de l'EPT, ainsi que de la société civile et d'autres partenaires internationaux et régionaux, à continuer de mener la coordination de l'élaboration de l'agenda pour l'éducation post-2015 et du Cadre d'action associé. Nous recommandons en outre que l'UNESCO continue de coordonner et de fournir un appui technique pour la mise en œuvre et le suivi du futur agenda pour l'éducation.

Nous nous engageons, par ailleurs, à promouvoir le futur agenda pour l'éducation dans les négociations intergouvernementales à venir. Nous veillerons aussi à ce que les conclusions des conférences internationales connexes sur l'éducation soient prises en compte dans le futur agenda pour l'éducation. Nous nous assurerons que l'objectif et les cibles relatifs à l'éducation du programme mondial de

développement pour l'après-2015, qui doit être adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, soient pleinement conformes à l'agenda pour l'éducation qui sera adopté lors du Forum mondial sur l'éducation (Incheon, République de Corée, 19-22 mai 2015). À cette fin, nous participerons activement aux futures consultations, et nous animerons et coordonnerons les débats dans nos pays respectifs.